

Le Conseil national et les précautions militaires de la Confédération prises contre le Jura

Nous pensions que les mesures militaires, décidées cet été par la Confédération, en prévision de troubles dans le Jura, prises sans respect des dispositions constitutionnelles, comme J.-J. Leu l'avait démontré dans ces colonnes, auraient suscité au Conseil national un vigoureux débat.

Il semble, si nous en jugeons par les comptes rendus de presse,

que le conseiller national bâlois Allgöwer avait posé clairement la question,

que la réponse de M. Gnaeggi fut faible.

Après quoi, la discussion ne fut pas utilisée; extraordinaire, sur une question de principe aussi fondamentale, inexcusable à notre avis, même si les Béliers n'avaient pas prédisposé les députés à intervenir dans ce débat.

Un ami nous a apporté cette précision.

Il faut, pour qu'il y ait débat, qu'avant la fin de la réponse gouvernementale un député prie le président de séance de demander à l'Assemblée si elle désire que la discussion soit ouverte, sinon on passe à la suite de l'ordre du jour.

Très exactement, l'article 76 du règlement du Conseil national du 2 octobre 1962 précise que :

« Le temps de parole pour développer une interpellation est de vingt minutes. Il peut être prolongé par décision du Conseil sur proposition de l'auteur de l'interpellation.

» En règle générale, le représentant du Conseil fédéral répond immédiatement à l'interpellation. L'auteur de l'interpellation peut déclarer ensuite s'il est satisfait ou non de la réponse donnée. **La discussion ne peut s'ouvrir que si le conseil en décide ainsi** (c'est nous qui soulignons). En règle générale le temps de parole est de dix minutes pour tous les orateurs qui prennent part à la discussion. Cette disposition ne vise pas le représentant du Conseil fédéral ».

En ce qui concerne les motions et postulats, en vertu de l'art. 75 du même règlement, ils ne donnent lieu

à la discussion que s'ils sont combattus par le Conseil fédéral, si le rejet en est proposé ou si le Conseil fédéral le désire.

Donnons un exemple récent : le 19 décembre 1968, M. Spuhler devait répondre à deux interpellations, une motion, un postulat et trois petites questions urgentes déposées à propos de l'affaire Bührle. Le motionnaire, M. Renschler, socialiste zurichois, invitait le Conseil fédéral à présenter un rapport aux Chambres sur les exportations d'armes une fois que tous les éléments du problème auraient été examinés par un groupe d'experts indépendants. Le postulant Muret, popiste vaudois, priait le Conseil fédéral d'examiner « quelle mesure pourrait être prise pour mettre en œuvre le principe d'une nationalisation de l'industrie des armements et l'institution d'un monopole de la fabrication d'armes et de munitions en faveur de la Confédération. »

Le Conseil fédéral a accepté la motion Renschler et le postulat Muret. Aucune discussion ne pouvait donc avoir lieu. Par contre, en ce qui concerne les interpellations (notamment celles de M. Riesen, socialiste), comme le député Baechtold avait demandé une discussion, à l'avance, par écrit, l'assemblée dut se prononcer et, à une majorité évidente, décida que dans l'état actuel des choses, les déclarations du Conseil fédéral suffisaient à couvrir son besoin d'information.

Pour en revenir à l'interpellation sur la légalité des mesures militaires, il était évident que la discussion aurait été refusée. Dans la démocratie suisse, le règlement des Chambres ne brille pas par son respect des minorités.

Quoi qu'il en soit de la procédure des Chambres, il est surprenant qu'on ait pu laisser passer. Nous avions donné dans DP un rappel du débat que des mesures semblables, non légales, avaient suscitées en 1916, en pleine guerre pourtant. En cinquante ans, la vigilance juridique des conseillers a sérieusement reculé.

Droit au logement

Le Conseil fédéral a enfin répondu au Mouvement populaire des familles qui lui demandait que l'initiative pour le droit au logement soit soumise au vote populaire en 1969 encore, afin que la protection des locataires (ou du moins ce qu'il en reste) ne subisse aucune interruption.

Le Conseil fédéral répond non. Il refuse d'accélérer la procédure, si bien que les Chambres fédérales ne se prononceront probablement pas avant l'automne 1970. Et le peuple quand ? Autrement dit, on utilise au maximum les ressources de la procédure (les délais-limites imposés à l'autorité pour se prononcer sur une initiative étant considérés comme les seuls délais légaux) pour rendre inopérante, en fait, une initiative populaire. *

Il faut le dire. L'initiative du M.P.F., le Conseil fédéral s'en moque comme de colin-tampon parce qu'elle a été lancée par une association qui n'a pas le titre officiel de grande association. L'Union syndicale ne l'appuie pas; le Parti socialiste laisse agir ses sections cantonales, mais ce sont avant tout les Romands qui sont en flèche, c'est donc mineur.

La Suisse officielle ne prend pas au sérieux ce qui ne suit pas les voies conformes. On s'imagine, pour qui lit de loin notre droit constitutionnel, qu'une initiative populaire permet au peuple de se faire entendre spontanément. C'est vrai jusqu'à la récolte des signatures. Mais ensuite ? L'officialité sait qu'une initiative, il faut la faire triompher, qu'une campagne

de propagande coûte extrêmement cher, qu'il faut des répondants dans toutes les régions du pays. Alors, quand ces atouts ne sont pas réunis, il n'y a qu'à laisser tomber !

En revanche, si une association puissante est derrière une initiative, un contre-projet est envisageable.

Pour donner, sur la question du logement, un os à l'Union syndicale, le Conseil fédéral propose un nouvel article 267 a du droit des obligations. Il ne s'agit que de ceci. Si un congé avait des conséquences graves pour un locataire, ce dernier pourrait citer son propriétaire devant un juge civil qui, éventuellement, prolongerait le bail.

A moins d'être procédurier, qui se lancera dans de tels procès ? Mieux vaut encore chercher un autre appartement.

Appelez-vous cela une politique du logement ?

On attend la réponse de l'Union syndicale à cet amuse-bouche législatif. Si elle jetait son autorité reconnue aux côtés du Mouvement populaire des familles, il y aurait quelque chose de changé.

La démocratie directe n'est pas ce que le Conseil fédéral imagine : car il ne s'occupe pas de savoir si cinquante mille signatures sont réunies (elles le sont, bien sûr) mais il vérifie seulement si, parmi les cinquante mille, il y en a qui sont de poids.

Or les signatures de l'initiative « Droit au logement » pèsent par leur nombre même et par l'importance du problème posé.

Bi-mensuel romand
N° 104 16 janvier 1969 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro
ont collaboré :

Ruth Dreifuss

Henri Galland

André Gavillet

Marx Lévy

Pierre Liniger

Jacques Morier-Genoud

J.-F. Thonney

Le N° 105 sortira de presse le jeudi 30 janvier 1969

Sur une mappemonde comme la terre est ronde A Cossonay-câbleries, autour d'une table ronde, comme la condition ouvrière est simple

L'invitation était en suspens. Rendez-vous fut pris un jeudi de décembre à 14 h. 30, à Cossonay. N'était pas convoqué un ouvrier des Câbleries, plus de vingt ans de « fidélité à l'entreprise », comme on aime à dire encore lors de la remise de la gratification (deux cents francs après vingt ans). Il intervient, ici, dans le récit comme une « voix off ». Mais son opinion n'a jamais été sollicitée. Elle résulte de longues conversations que facilitaient les pauses du service militaire. Nous l'appelons T...

Le milieu du monde

Dans cette région du Pays de Vaud, on a le sens du partage géographique. Près de La Sarraz, l'eau hésite entre l'affluent du Rhône et l'affluent du Rhin. A Cossonay-Gare, si vous ne nous élevez pas d'emblée vers Cossonay-Ville, ses préfets, ses commerces, ses notaires, si vous restez en zone industrielle, il n'y a que deux mondes : en aval, les Grands Moulins, à l'enseigne de Provimi, aliment pour les veaux; en amont, les Câbleries. Qui y engraisse-t-on? C'était la question à l'ordre du jour. Mais auparavant, il faut examiner la carte de visite des Câbleries.

Industrie suisse et matières premières

Les câbles de Cossonay ne sont ni tracteurs, ni porteurs, ils sont transporteurs d'électricité, à haute ou basse tension, câbles téléphoniques, etc... Cette industrie travaille avant tout pour le marché intérieur, très liée au développement de la construction. Les exportations 5 à 6 % de la production totale ne sont qu'occasionnelles et rentrent dans la rubrique des petits gains accessoires.

Première remarque importante, l'entreprise a pour clients des régies, telles les P.T.T.; elle bénéficie pleinement de la prospérité suisse que préservent les contacts de ceux qu'il est convenu d'appeler les partenaires sociaux; mais ni patronalement, ni syndicalement, elle n'est intégrée aux organisations professionnelles cantonales ou suisses.

En revanche, en ce qui concerne le cours des matières premières (cuivre, plomb), les Câbleries dépendent des sautes de la bourse. Quelques exemples étonnants. Avril 1966, à Londres, la tonne de cuivre atteint le prix de 790 livres. Parallèlement, les producteurs maintenaient un prix stable, réservé à leur clientèle, de 234 livres la tonne. Dès juin, ils s'alignent sur la bourse dont les prix se stabilisent à 450 livres la tonne.

Extraordinaire spéculation, à rapprocher de cette observation que le travail ouvrier se calcule toujours au centime près; contraste des valeurs reconnues par le régime capitaliste.

A Cossonay, certes, on ne demanderait pas mieux que de pouvoir travailler avec des matières premières au cours stable. La spéculation est un aléa dont on se passerait. En revanche, sur les actions mêmes des Câbleries, quelle partie de montagne russe! Illustration des cours: 1958, maximum:

Fr. 5600, minimum Fr. 3250; 1962: max.: Fr. 11 000, min.: Fr. 6400; 1966, max. Fr. 3750, min.: Fr. 2175. Pour le cours du jour, veuillez vous reporter à votre journal habituel! Même contraste que tout à l'heure, rodéo boursier des actionnaires et centimes jaunes des salariés.

650 ouvriers travaillent à Cossonay et 150 employés. Main-d'œuvre sans formation professionnelle, 12 % d'étrangers. L'usine a poussé au maximum la rationalisation, obtenant en dix ans une augmentation de 60 % de la productivité. Désormais, elle atteint, disent les directeurs, un plafond.

On comprend mieux à partir de là la pression exercée sur les salaires. Elle opère avec une parfaite logique en deux temps.

1. On automatise la production et l'on investit en dix ans dans le parc à machines quelque trente millions. Or, ces investissements sont, immédiatement et intégralement, amortis. (Il faut d'ailleurs être malin pour en retrouver la trace dans les comptes annuels présentés aux actionnaires et qui sont d'une sobriété exemplaire). Par conséquent, un autofinancement aussi poussé ne permet pas que l'on laisse, de surcroît, monter les salaires.

2. Le plafond de la productivité est atteint. Les hausses des salaires réels diminuent alors le taux de profit. Impossible, par la force des choses, de se montrer trop généreux.

Ce sont donc bien les salariés — et le fisc vaudois — qui paient, en partie, les exceptionnelles réserves latentes dont dispose l'entreprise.

Holding

Les Câbleries contrôlent aussi des sociétés étrangères et des sociétés suisses, sans qu'une holding ait été créée pour coordonner le tout. Les raisons en sont, paraît-il, fiscales. Jadis, il y a quelque douze ans, le fisc vaudois n'exonérait pas les holdings de tout impôt sur le bénéficiaire. Depuis, cette anomalie a été corrigée, car Nestlé n'y trouvait pas son compte. Mais les Câbleries se sont développées sous l'ancien régime.

C'est le rapport du Conseil d'administration de 1967 qui a, pour la première fois, donné un tableau clair des participations. La plus importante: la SAPAG, Société anonyme de participations appareillage Gardy, à Neuchâtel (56 % du capital). Celle-ci contrôle à son tour les sociétés Gardy, en France, en Belgique, en Espagne, y compris, bien sûr, Gardy Genève. Les autres participations, directes ou par SAPAG interposée: Usines métallurgiques de Dornach, Panel à Préverenges, Electro-Matériel à Zürich, Tarex à Genève, Isolierrohrfabrik à Hallau, Clématite à Vallorbe, Rediffusion à Neuchâtel. L'ensemble du groupe réunit finalement 6000 ouvriers (l'U.B.S. donnait, en 1967, 7000; mais pour un groupe qui ne publie même pas son chiffre d'affaires, il faut admettre une grande marge d'approximation).

Et puis après ?

Les Câbleries ne sont qu'en apparence une entreprise vaudoise. Cette apparence est due à la personnalité de M. Stadler qui en a assuré le développement et qui a, en plus de quarante ans de règne, placé, dans des fauteuils ou à des postes de commande, des gens qui lui sont proches, tels MM. Rodolphe Stadler jr. et Emmanuel Faillietaz. Un gros paquet d'actions est resté neuchâtelois. 35 % des actions appartiennent aux Câbles de Cortaillod, ce qui apporte au Conseil d'administration un brelan de particules: de Coulon, de Meuron, de Perrot. Mais, au-delà des Neuchâtelois, se retrouve la grande finance alémanique. Alusuisse livre son aluminium et détient en contrepartie le 20 % des actions; il fut pendant la guerre (pénurie de cuivre) le seul fournisseur, d'où sa position de force. Enfin la Société de Banque suisse assure des liaisons à un plus haut niveau, en déléguant, en personne, M. Samuel Schweizer, son président, le numéro 1 des grands conseils d'administration.

Voilà pour l'information générale. Mais nous étions restés à Cossonay-Gare.

Le train

De la gare à l'usine, on longe la Venoge aux rives boisées de peupliers-trembles.

T...: « Il faut connaître aussi le train du matin. A l'usine, on peut participer aux équipes qui travaillent tôt le matin ou tard le soir; celle du matin commence à cinq heures; c'est celle que je préfère, je finis au début de l'après-midi; je peux ainsi voir mes gosses; je prends le train de 4 h. 20 du matin; je me lève à trois heures; je me couche à 8 heures; c'est un peu moins pénible pour ceux qui habitent sur place, mais ma femme ne veut pas quitter Lausanne. L'équipe du matin, ça fait quelques sous de plus. (Salaire net, moyen, avec prime d'ancienneté, environ 1100 francs) ».

Le train de 04 h. !

Hiérarchiquement

D.P. se présente, en trio, à la réceptionniste: P. Liniger, R. Besuchet (secrétaire F.O.M.H., Lausanne) et A. Gavillet. On nous dirige vers un petit salon dit de réception, mais qui a plutôt l'allure d'un salon d'attente. Table ronde, tapis vert, chaises. En vue, le bulletin d'entreprise, en couverture, impression offset, une gravure de tréfileuse ancienne, tirée, il semble, d'une planche de l'Encyclopédie de Diderot. Paternaliste, ce bulletin. On y lit la biographie des jubilaires: destins d'hommes. Ainsi: « Robert Court: né le 16 avril 1905 et originaire de l'Isle, M. Court est un Vaudois de pure souche. Il est entré à l'usine le 20 septembre 1928; en quarante ans, il a vu défiler bien du monde. Affecté au laminage à froid, il passa ensuite « au cirque » qui exigea de lui un lourd tribut: la perte d'un pied.

» Robert fonctionna ensuite à l'outillage de la mécanique, à la chaufferie, durant dix ans à la menuiserie, chez les peintres, et actuellement, il confectionne avec amour les capuchons de plomb qui protègent les extrémités des câbles.

» Il faudrait un cerveau électronique pour récapituler les activités privées du « Dr Picot »: conseiller communal, ancien président inamovible et président d'honneur actuel du F.C. Penthalaz, il trouve encore le temps de taquiner la truite et d'être grand spécialiste de la « poutze »; et j'en oublie certainement.

Entre alors M. Gisling, secrétaire de direction. Jeune, aimable, il doit avoir les yeux très bleus pour qu'on le remarque. Un temps, arrive, les entrées en bureau de réception étant hiérarchisées, M. de Coulon, administrateur-délégué, cheveux gris, coupés court, en brosse, à la « cadre français ».

T...: « les patrons? Stadler, bien sûr, avant il était partout, mais il ne me connaît pas nommément, en vingt ans il a dû me voir à ma place de travail, c'est tout. Faillietaz? Presque jamais là! de Coulon? oui, on le voit, comme Brunner. Gisling? c'est lui qui s'occupe de ceux qui ont des pépins pour leur donner un secours ».

Les patrons, ce sont des divinités assez lointaines. La réalité ouvrière connaît d'abord le cadre moyen, le contremaître. C'est donc avec les Olympiens que nous nous mettons à table.

Le contentieux

Un ouvrier peut-il gagner moins de 4 fr. 25 l'heure, tarif étudiant? Etait admis d'emblée par nous, l'Office du travail ne permettant pas d'embauche à moins de 4 fr. 45, que l'ouvrier, dont nous avons repris le témoignage, avait comparé son salaire net avec celui de son interlocuteur-étudiant. Quelles sont les retenues? AVS: 2,4%; retraite: 6%; caisse-maladie: 2,2%. Pour les étrangers, l'impôt à la source: environ 8%. En tout, plus de 18%. En salaire net, plusieurs ouvriers peuvent donc descendre au-dessous de 4 fr. 25. Mais notre comparaison ne portait pas sur deux données exactement comparables.

Deuxième question.

Dans sa mise au point, la direction disait: « Nous ne distribuons plus de salaires en dessous de 4 fr. 60. » Or nous possédions deux fiches qui indiquaient 4 fr. 50. C'était les seuls, sur 650 ouvriers, nous

dit-on. Ils n'avaient pas encore dix-huit ans révolus. L'un, ne comptait que dix-sept ans et demi. L'autre avait certes dix-huit ans. Il a même été engagé en septembre 1968. Mais il faut croire qu'il était de la fin de l'année, le pauvre ! Les centimes jaunes !

Le contentieux est donc liquidé, à l'exception des problèmes de l'opposition au syndicat.

Mais la discussion générale sur les salaires est intéressante.

Syndicat et moyenne suisse

M. de Coulon insiste. Il faut tenir compte de nos gratifications. 650 000 francs pour 650 ouvriers. La somme est d'ailleurs indexée sur le bénéfice distribué (bénéfice net 1967 : 8 millions à disposition des actionnaires).

— La gratification, c'est à la tête du client ?

— Les critères sont fixes : ancienneté et charges familiales. C'est la commission ouvrière qui supervise.

T... « la gratification ? Certains voulaient qu'on l'incorpore au salaire. En majorité, on a refusé. Cette somme, 1200 francs pour moi, jamais je ne pourrais l'épargner dans l'année. Ça paie les impôts, et ça bouche un trou. Je n'ai pas encore pu me payer la T.V.; ma femme ne travaille pas ! »

Nous comparons alors la moyenne suisse des salaires dans l'industrie de la métallurgie à la moyenne des salaires Câbleries. Besuchet sort les chiffres que la F.O.M.H. tient à jour (il y a aussi des gratifications dans les autres entreprises, mais on ne les prend pas en considération). Les chiffres Cossonay sans gratification sont un peu inférieurs à la moyenne nationale; mais ce qui ressort de l'exercice de la comparaison, c'est que le syndicat seul est outillé pour apporter les données utiles. Alors, pourquoi ne pas le reconnaître comme interlocuteur valable ? Nous sommes au cœur du sujet.

Un patron

M. Stadler fut en son temps un patron aux idées avancées. M. de Coulon témoigne. Avant-guerre, il accorda les premières vacances payées : trois jours. En 1924, il met sur pied une caisse d'assurance-maladie, en 1936, une caisse de pension. Enfin, il reconnaît la valeur du syndicat !

T... : « Un peu après la guerre. La F.O.M.H. avait lancé une action. Quel bal avait fait le grand patron. Il avait rassemblé son monde, à l'usine même. Je veux bien discuter avec la F.O.M.H., avait-il dit, mais alors c'est fini de tous les avantages sociaux que j'ai contribué personnellement à vous faire accorder ».

Besuchet, autour de la table ronde, témoigne à son tour. Nous avons, chez vous, quelques ouvriers syndiqués. Jamais ils n'osent venir à la permanence que nous tenons à Cossonay. Nous voulions les réunir tous une fois. A Lausanne, oui, ont-ils dit, à Cossonay, jamais.

Quoi de plus triste que cette peur ! Elle touche à quelque chose de plus profond encore que la parcimonie des centimes jaunes; elle fait sentir toute la pression qu'exerce sur des ouvriers sans formation professionnelle, tributaires d'une seule usine, la rumeur régionale et le zèle patronal des contremaîtres.

La direction proteste pourtant : nous ferons savoir à nos ouvriers que nous ne formulons aucune opposition au syndicat; nous mettrons cette question à l'ordre du jour de la conférence des cadres subalternes.

Le représentant de la F.O.M.H. prend acte.

Mais il sera, conséquemment, nécessaire de reviser l'article premier du règlement de la commission ouvrière qui dit :

« Une commission ouvrière permanente et autonome est créée pour maintenir et encourager la confiance réciproque, la paix dans le travail et une bonne entente entre employeurs et ouvriers.

» ... Les questions ouvrières ne seront discutées

qu'avec la commission, à l'exclusion de toute autre organisation ou personne étrangère à l'usine ».

Car ce texte est clair; il signifie, on ne discutera qu'avec les syndicats-maison.

Aussi quand nous demandons à nos interlocuteurs pourquoi les Câbleries ne s'associent pas aux autres industries vaudoises pour organiser le métier — Bobst, Maillefer, Matisa, Sim, les Ateliers mécaniques ont signé le contrat national de la métallurgie; Paillard, SAPAL, Zwahlen, Roch, le contrat cantonal — quand nous demandons pourquoi Cossonay est franc-tireur, et qu'on nous répond : « Nous ne pouvons pas être avec les autres patrons cosignataires de ces contrats par égard pour nos ouvriers qui, eux, ne sont pas syndiqués », ces égards nous laissent tout tousotants.

Condition ouvrière

La génération typique des ouvriers de Cossonay, c'est encore celle de T..., entrée dans la vie professionnelle pendant la crise, ou pendant la guerre ou juste au lendemain de la guerre; la dernière génération avant la période de prospérité qui démarre en 1950; une génération assoiffée de sécurité (T..., au service militaire, quand un ordre de routine est donné, vous nettoyez l'extérieur de vos fusils, ce dont tout le monde se contrebalance, est pris de scrupule; il ne sait jamais; dans son coin, il exécute); tous ces hommes, c'est un signe, ont gardé un goût très vif de la nature, pêcheurs, champignonniers, jardiniers amateurs.

L'appartenance au syndicat serait ou aurait été pour eux un premier pas, une manière de surmonter la crainte... ou le goût de la dépendance patronale.

La syndicalisation ne devrait être pourtant qu'un début et un moyen.

On mesure la condition ouvrière au refus patronal d'utiliser autre chose que la force de travail élémentaire. On entre manœuvre, on passera manœuvre spécialisé, on atteindra la classe supérieure du manœuvre spécialisé. On touchera les primes d'ancienneté, puis ce sera fini.

« Jeanne Chamot. C'est en fêtant ses quarante ans de services que Mlle Chamot prend sa retraite. Durant tout ce temps, elle est restée fidèle au même département, soit à celui du caoutchouc, respectivement atelier isolation plastique. Elle avait débuté aux Câbleries en 1928 avec ses deux sœurs, après avoir quitté l'industrie horlogère à Vaulion.

» Bonne et fidèle ouvrière, nous la trouvons tous les jours à l'heure à sa place de travail, été comme hiver, et cela, malgré les déplacements malaisés depuis la Chaux à l'époque où le car postal n'était pas encore connu dans cette région ».

En quarante ans, n'apprendre que ce qu'un étudiant assimile en deux jours ! Une dernière illustration. Le Bulletin que nous avons cité comporte un article du service social sur le rôle des parents dans la préparation scolaire des enfants, sur la nécessité de contrôler les devoirs, etc. C'est bien.

Or T..., nous prenions un verre, demanda, parlant de son fils qui fera la prim. sup. et deviendra dessinateur, qu'on lui explique en quoi consistait l'algèbre. Il a compris vite, à partir d'un exemple simplifié, le principe sommaire. En regard de cette curiosité que lui inspirait sa dignité de père qui allait être dépassé, on ne peut s'empêcher de conclure que le capitalisme ignore encore que l'homme passe infiniment l'homme et qu'à plus forte raison l'homme passe infiniment le manœuvre.

Annexe

P. S. — Interrogé par Liniger sur le placement des fonds de la Caisse de pensions, M. de Coulon a déclaré qu'à son avis les ouvriers devraient pouvoir décider de l'affectation des sommes réunies, en tout cas, de celles qui représentent leur propre épargne. C'est une déclaration que nous avons eu plaisir à enregistrer, dans la perspective du Fonds d'investissement syndical.

L'expansion américaine en Europe, toujours actuelle

On mesure ces jours à quel point, en Suisse romande du moins, nous sommes marqués par les thèmes de la presse française, qui a ses modes.

Il n'y a pas si longtemps la mainmise américaine sur l'économie européenne était un sujet obligé; quand le franc français révéla ses faiblesses et quand grenouilla la grenouille qui jouait au bœuf, les attaques contre l'impérialisme du dollar cessèrent.

Le débordement de l'économie américaine sur l'Europe ne cessait pas pour autant. Mais enfantinement nous serions prêts à croire que cesse d'exister ce dont on cesse de parler.

Une note du bulletin de l'Union de banques suisses rappelle opportunément les faits.

« Les emprunts émis sur l'euro-marché des capitaux durant les onze premiers mois de 1968 ont atteint le record de 3,2 milliards de dollars, 70 % de plus que pour toute l'année 1967 et davantage que pour la période 1963-1966.

» L'un des traits caractéristiques de cette année est la place importante occupée par les emprunteurs américains. En 1967, les émissions américaines sur l'euro-marché ne représentaient que 28 % du total. Or, les emprunts lancés en faveur de filiales ou des sociétés financières appartenant à des groupes américaine en ont constitué les 60 % durant la période s'étendant de janvier à novembre 1968. »

Pour interpréter ces chiffres, il faut savoir qu'afin de redresser leur balance de paiements les Américains ont limité très sévèrement les exportations de capitaux. Leurs sociétés européennes assurent donc leur financement, en Europe, avec des euro-dollars, c'est-à-dire avec les crédits que les Européens possèdent sur l'Amérique. De plus, le bénéfice considérable de la balance des paiements allemande permet d'alimenter le marché financier.

Pour mieux faire comprendre le phénomène, nous citons, tiré du « Dictionnaire de l'économie contemporaine », dans la très utile collection Marabout Service, la définition des euro-dollars. Nos lecteurs nous ont souvent réclamé un petit dictionnaire économique; celui-ci peut leur rendre service. Voici donc une illustration :

« **euro-dollar.** Compte en dollars, inscrit dans les banques américaines, mais étant la propriété d'étrangers et notamment d'Européens. Ceux-ci peuvent l'utiliser soit pour payer des achats aux Etats-Unis, soit pour souscrire à des valeurs libellées en dollars. Les comptes en euro-dollars font l'objet de transferts, ou d'opérations, entre les banques étrangères. Ceci donne l'impression qu'ils représentent essentiellement des placements en dehors des Etats-Unis. Mais cette hypothèse est inexacte; derrière ces mouvements, on trouve toujours originairement un dépôt dans une banque américaine, les capitaux correspondant étant investis aux Etats-Unis. L'importance du rôle joué par les euro-dollars est due aux mesures prises par les Etats-Unis pour réduire les sorties de capitaux. Ne pouvant plus exporter ceux-ci dans la mesure souhaitée, les entreprises américaines sont amenées à puiser dans le réservoir de dollars qui, appartenant à des étrangers, ne sont pas soumis aux restrictions réglementaires. L'intérêt que l'on obtient des euro-dollars subit des fluctuations qui sont indépendantes de celles que l'on observe pour les comptes exprimés en d'autres monnaies. Il peut arriver que la demande internationale de capitaux libellés en dollars soit intense, ce qui provoque une hausse des taux d'intérêt. Les euro-dollars sont une forme de crédit fait à l'économie américaine. Ils peuvent donner lieu à une inflation, car au départ du processus, ces euro-dollars sont déjà investis aux Etats-Unis. Cette seconde utilisation peut avoir des effets inflatoires classiques. »

Chappaz et la transformation du Valais : poésie-refuge ou poésie-satire ?

D'accord, sur le point de départ : le Valais est une terre bénie des dieux. Maurice Chappaz, dans son dernier ouvrage « Le Match Valais-Judée », écrit plutôt bénie (et maudite) de Dieu, mais d'un Dieu entouré de prophètes et d'apôtres ripailleurs, pil-leurs, paillards, païens, un Dieu en casquette, fort en gueule, verbalement et stomacablement, encore que sa robustesse d'estomac ne s'accommode pas d'un vin frelaté. Que le Valais soit béni de Dieu ou des dieux, c'est tout un. Si Chappaz ne sait pas dialoguer avec le Christ, comme il l'écrit en avertissement, du moins reconnaît-il au catholicisme le mérite d'avoir rétabli grâce aux saints et aux prophètes le polythéisme que desséchait le triangle trinitaire.

Pays d'architecture

Le Valais eut ses bénédictions, mais l'histoire aussi le servait et le préservait. Seul canton qui ait vécu une sorte d'épopée économique au XX^e siècle, non pas celle des cantons industriels qui, Bâle, Zürich, constituèrent l'empire des filiales de leur chimie, de leur métallurgie; c'est sa propre terre que le Valais transformait à la manière hollandaise, asséchant la plaine du Rhône, pour en faire, avec les bénédictions précitées, un paradis maraîcher. Puis l'épopée des barrages aux murs couleur de névé. Alors que le mauvais goût XIX^e s'étalait de Lausanne à Montreux qui choisirent mal l'heure de leur premier développement, le Valais restait propre. Quand on s'élève au-dessus de Sion, les constructions nouvelles d'après 1950 apparaissent comme d'honnêtes cubes modernes. La ville s'en accommode aisément. Le Valais de pierre aurait pu être un pays d'architecture.

Propriété par étage

Aujourd'hui, c'est le désastre. Il s'amplifie avalan- cheusement. Il commença par les téléphériques, qui déclenchèrent dans le périmètre de la station de départ une immédiate spéculation sur les terrains. Puis, quand les terres atteignirent des prix prohibitifs, (de 40 à 100 fr. ou plus), la propriété par étage a pris le relais. On ne vendait plus assez de chalets à 200 000 francs, on vendit donc, dans des blocs locatifs, des petits deux pièces pour 60 000 fr. Après la télécabine, après la propriété par étage, comme s'essouffaient les banques valaisannes, vint la finance internationale, Français, Belges. Or, le Valais connaît une propriété du sol très morcelée, qui était révélée par une intense mise en valeur de la terre, par un quadrillage de chemins, de mayens, ce qui lui donnait depuis toujours ce caractère unique de mélange de nature sauvage et de nature civilisée que J.-J. Rousseau avait su noter au premier coup d'œil. Ce morcellement rend aujourd'hui quasi impossible un simple plan d'extension. On bâtit donc à qui mieux mieux de grandes carrées à six mètres du voisin. Autre signe, les terres abandonnées se multiplient, là même où elles sont hors de prix. Elles deviennent à la fois sans valeur agricole et fortune immobilière. Précisons que le Valais est un des cantons particulièrement réfractaires au remaniement parcellaire. Avant même que les frais collectifs aient été évalués (eau, épuration, égout, routes, voirie), les agences immobilières champignonnent. Trois d'un coup, qui vantent, dans un village sorti il y a dix ans à peine de son immobilisme, leurs résidences résidentielles et résiduelles. Le Valais pourrait par plaques.

Le sursis

Les paysages, selon leur nature, résistent à l'éc-zéma. D'abord, et c'est vrai partout, les écoulements vacanciers sont très localisés, dans l'espace (à cinq cents mètres de Saint-Marc, à Venise, vous ne croisez plus de touristes) et dans le temps (longues sont les hors-saisons).

Pourtant, les bords de mer sont définitivement, voyez la Méditerranée et l'Adriatique, abîmés par les constructions en dur que n'efface pas la mort-saison. C'est un mur ininterrompu d'hôtels avec plage privée qui isole la mer de l'arrière-pays.

La montagne supporte mieux, elle a de la défense. La pente absorbe les étages : mur sur fond de monts. Même la tour de Vermala se fait ainsi quelque peu discrète. Et puis la montagne est composée d'une multitude de paysages de détail; les vallées tournent, l'orientation est zigzagante; une crête escamote vite une excroissance.

Aussi Dieu, par la bouche du prophète Chappaz, a-t-il accordé un sursis de mille ans au Valais avant de le noyer dans un déluge; mais déjà les anneaux sont scellés sur le plateau de Nax pour l'arrimage de l'arche !

Sujet pour indigène

Que le Valais ressemble de plus en plus au Valais comme un mauvais tableau du Cervin ressemble au Cervin, ça ne regarde pas les amis; les amis ne sont jamais que des touristes, un peu assimilés et qui s'indignent d'en rencontrer d'autres. Et puis le Valais doit décider souverainement de la nature du développement de ses vallées. Mais Chappaz est Valaisan; lui, il est sur son terrain.

Comment donc s'y est-il pris, avec des mots, sans se faire la tête du secrétaire de la Ligue pour la protection de la nature ?

Une épopée burlesque

Chappaz appelle fabliau son Match, qui voit l'affrontement de Sion-la-divine et Sion-la-bovine. Apparemment, c'est plutôt une épopée burlesque; Chappaz a d'ailleurs volontairement glissé quelques réminiscences rabelaisiennes pour permettre aux critiques de citer leurs auteurs.

Mais c'est une fausse piste. Certes les armées s'affrontent avec, au premier rang, les Chanoines, les Curés, les Prophètes, les Gendarmes, les Notaires, les Avocats, les Présidents, qui usent de toutes les ruses paysannes et divines, « miracles compris ». Mais les empoignées laissent le lecteur très impartial; il ne prend pas parti dans cette mêlée confuse, pas plus qu'une grand-mère qui suit un match de rugby à la télévision, un dimanche après-midi.

Ce qui domine dans cette fausse épopée, c'est l'écoulement verbal. Chappaz mêle les traditions (la mazze de ralliement au combat est taillée dans le plus gros mélèze du pâturage de Darbelec, à Chandolin), l'histoire (Supersaxo appuya ses couilles de taureau sur la table de noyer), la civilisation moderne (Dieu supporte mal à Sion le bruit des avions), la géographie et la poésie des lieux-dits ou des noms de cafés (un des meilleurs moments, l'appel des cafés pour savoir où a passé le Conseil d'Etat; comme dans « L'Espoir » de Malraux, où l'on appelle les gares amies ou ennemies; ça c'est vraiment l'épopée burlesque), et la faune et la flore; ce fabliau est avant tout prétexte à déverser jusqu'à l'excès, dans le même tonneau à distiller, les vocabulaires les plus divers.

Pour distiller quoi ?

Satire et poésie

Quelqu'un qui aime l'œuvre de Chappaz faisait en refermant le « Match Valais-Judée », cette remarque simple : Théodule, Supersaxo, Job, saint Bernard ont une personnalité. Mais les « affreux » sont anonymes sous l'abstraction du Pluriel et de la Majuscule : les Entrepreneurs, les Notaires. Autrement dit, c'est le passé qui est vivant, alors que les vivants sont froids comme des entités. On nous annonçait un livre corrosif, scandaleux, fouettant les marchands du Temple. Mais les Marchands, s'ils n'entendent pas leur nom, comment voulez-vous qu'ils

réagissent ? La poésie, qu'est-ce qu'ils en ont à foutre ? Au mieux, ils la mettent en vitrine au bar Farinet, au bar Rilke, à l'auberge du Déserteur, au bar Chappaz, où les snobs taperont sur l'épaule de l'auteur, dans une familiarité rabelaisienne, montagnarde et urbaine, en lui disant : « Sacré Chappaz ! » Et pourtant ce Valais, qui « brade » sa terre, c'est celui qui entend les excommunications de Monseigneur Adam, les homélies de M. Bonvin, les fureurs du « Nouvelliste du Rhône » contre les « étrangers » de la radio ou de la TV. Les pharisiens ne manquent pas. Mais on ne les retrouve pas, on ne les reconnaît pas dans le miroir de Chappaz, ces contemporains-là; ils portent, comme un masque, d'anonymes majuscules, même si l'auteur fait rimer dans sa phrase « messe » avec « kermesse ». Mais ce que Chappaz apporte dans ce grand flux verbal, c'est une présence, à travers ce vocabulaire d'inspiration multiple, des choses et de leur poésie.

Il faut trier dans cette surabondance. Les images sont parfois empruntées, paradoxe poétique, au monde de l'industrie :

« Les forêts sont grasses et bleues, bleu nuit comme sous une huile de carrossier, de la léchure de foehn ».

Mais le bleu montagne, inhumain de pureté souvent, des mots très simples peuvent l'évoquer : « Le ciel bleu dégèle ». Dans chaque page, on trouve de la sorte un univers chaud, riche, inépuisable, savoureux, mais donné indépendamment du récit et de son apparente truculence, si ce n'est que le récit est prétexte à ce grand brassage. Il faut choisir, pour soi, un poème dans le fabliau.

Les mots sont entassés dans un immense dépôt non pas sous vitrine comme dans un musée, non pas étiquetés comme dans un parc national, mais charriés, torrentueusement. Dans ce dépôt l'on trouve son bien, qui n'est pas la satire, par les couilles de Supersaxo il faudrait un autre langage ! mais la trouvaille poétique.

A. G.

Nos lecteurs nous écrivent et pensent à D.P.

Nous avons commencé la publication de quelques extraits des lettres que nous adressent nos lecteurs sur les sujets de nos cahiers spéciaux. Nous poursuivons dans les prochains numéros.

A propos des arts en Suisse romande, cette réflexion : « ... J'ai le sentiment que la question particulière des coteries et des clans en Suisse est assez importante pour justifier à elle seule une analyse. En effet, dans tous les domaines, y compris dans les arts et les lettres, divers clans tiennent des positions dominantes et font sans se gêner plus ou moins de dégâts. C'est pourquoi une telle analyse ne serait pas superflue si elle était indépendante et suffisamment nette... »

C. R.

Probablement que le phénomène n'est pas seulement suisse, mais universel, mais il serait intéressant d'étudier quels caractères spécifiques il revêt chez nous.

Remerciements

Merci à tous ceux qui à l'occasion du renouvellement de leur abonnement nous ont adressé un signe amical et nous ont prouvé leur attachement en abonnant un ami.

Une nouvelle définition du C.I.C.R.

Le coup porté au prestige humanitaire de la Suisse, siège de la Croix-Rouge internationale, par le scandale Bührle, tient en cette simple phrase : Le C.I.C.R., il assure le service après-vente de Bührle.